



AMAP de L'Artuzière 2019 CONTRAT D'ENGAGEMENT "Légumes Bio de saison"

Le contrat : **6 mois**

Est signé ENTRE

.....,demeurant.....
.....
.....

Tél. Professionnel / Perso:.....
Email :.....
Email :.....
N° de portable :

Choisir :

Je viens chercher mon panier le **vendredi de 16h00 à 19h30** **OUI / NON**

Je viens chercher mon panier le **samedi de 9h30 à 12h30** **OUI / NON**

Si panier à 2 :

Vous êtes en binôme, qui prend le panier semaine pair ou impair ?

Semaine paire	Semaine Impaire
Nom Prénom

ET

Les Jardins de la Vallée,

Vincent RAVARD
38 bis l'Artuzière, 44450 La Chapelle basse Mer –
06 81 43 74 26
lesjardinsdelavallee44450@gmail.com

PREAMBULE

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte de l'agriculture paysanne biologique.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- mettre en place une économie solidaire de proximité
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat règle les modalités de vente de légumes entre les producteurs et le signataire de **l'AMAP de L'Artuzière** :

pour une durée de 6 mois de la semaine 10 à la semaine 35 (25 paniers)

Au cas où je m'engage en cours de contrat :

pour une durée de ... mois de la semaine ... à la semaine 35

Durant cette période, un panier hebdomadaire sera livré tous les Vendredi soir ou Samedi matin dans les horaires d'ouverture de la Ferme de L'Artuzière.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

- Je m'engage à acheter un panier hebdomadaire durant la période.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Mais à l'inverse, je peux penser que de bonnes conditions de culture puissent augmenter la production. En conséquence de quoi, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices.
- Si un légume ou plusieurs légumes ne produisent pas en volume suffisant, j'autorise les producteurs à s'approvisionner auprès de partenaires maraîchers locaux (Bourcier Jacques au Loroux bottereau et Gaec des rangs d'oignons au cellier), des légumes cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique sous réserve d'en être informé.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui soit prêt à prendre le panier et élarger à ma place.
- Je m'engage à participer à au moins un chantier chez le maraîcher au cours de la durée du contrat (désherbage, récolte, travaux divers etc...).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

- Je m'engage à fournir des légumes de saison, frais, cultivés conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Je m'engage à une livraison hebdomadaire de paniers pendant la durée du présent contrat.
- Je serai présent tous les vendredis ou samedis pendant la distribution des paniers.
- Je détermine le contenu du panier en fonction de la quantité et de la diversité des légumes disponibles.
- Je m'engage à fournir un minimum de 5 légumes différents par semaine pour tous les paniers.
- J'accepte d'accueillir les signataires sur ma ferme.
- Je m'engage à être transparent sur le mode de fixation des prix et mes méthodes de travail ainsi qu'à donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.

ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Dernier panier semaine 9 de 2019

6 Mois (semaine 10 à semaine 35) 25 paniers	
<input type="checkbox"/>	<u>Panier à 14 €</u>
<input type="checkbox"/> 1 chèque de 350 € (25 paniers x 14 €) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 116.67 € Pour les binômes 58.34€ x 6	
<input type="checkbox"/>	<u>Panier à 10€</u>
<input type="checkbox"/> 1 chèque de 250€ (25 paniers x 10€) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 83.34 € Pour les binômes 41.67€ x 6	
<u>Je prends mon contrat en cours :</u>	
Nbre de paniers jusqu'à la semaine 35 x €	
<input type="checkbox"/> 1 chèque de..... €	
<input type="checkbox"/> 3 chèques de€	

Tableau des semaines de distribution paniers					
Mars	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	
Avril	Semaine 14*	Semaine 15	Semaine 16	Semaine 17	
Mai	Semaine 18	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21	Semaine 22
Juin	Semaine 23	Semaine 24	Semaine 25	Semaine 26	
Juillet	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30	
Août	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 34	Semaine 35
Septembre	Semaine 36	Semaine 37	Semaine 38	Semaine 39	

*** Interruption de la distribution entre le 1^{er} et 6 avril**

L'ensemble des **chèques est libellé à l'ordre de L'EARL Les Jardins De La Vallée** et remis à la signature du présent contrat et remis directement à Vincent Ravard, de l'EARL Les Jardins de la vallée.

ARTICLE 5 : DISTRIBUTION DES PANIERS

La distribution aura lieu les Vendredis de 16h00 à 19h30 ou les samedis de 9h30 à 12h30. Chaque AMAPien remplira lui-même son panier en fonction des légumes et des quantités indiquées sur un panneau. Des balances seront mises à votre disposition, ainsi qu'une feuille d'émargement à remplir impérativement chaque semaine.

→ **Pensez à prévoir vos cabas, sacs, poches, cagette.**

ARTICLE 6 : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique,...) une réunion spécifique à cette situation réunissant les signataires et les producteurs se tiendra afin d'étudier les conséquences sur le présent contrat.

ARTICLE 7 : RENOUVELLEMENT

A la fin de la période d'engagement, le signataire pourra décider de reconduire ou non le contrat. Il devra informer le producteur de sa décision au moins un mois avant l'échéance du présent contrat.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Chaque partie peut résilier le contrat sous certaines conditions extrêmes.

La résiliation sera examinée par le Comité de l'AMAP avec consultation des producteurs.

ARTICLE 9 : GESTION DES CONGES :

Je désigne la personne (indiquez le ou les noms et prénoms) :

qui récupèrera le panier et émargera à ma place pendant mon congés

.....

Fait à la Chapelle Basse Mer le :

en 2 exemplaires originaux.

Le signataire

Les producteurs la chapelle basse mer

Le présent contrat établit les critères de l'échange, mais il se fonde avant tout, sur un rapport de confiance et de solidarité entre les adhérents de l'AMAP et les producteurs

Merci à vous de participer à la vie de cette amap et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.